



REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

Le Triathlon Sud-Ouest de Bordeaux est organisé par la section triathlon de l'Association Omnisport des Girondins de Bordeaux Triathlon.

Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon (à consulter sur <http://www.fftri.com>).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

Article 2 : DESCRIPTION DES EPREUVES

A. Le triathlon

L'activité consiste à réaliser, par un seul individu ou une équipe en groupe ou en relais, un parcours enchaînant une discipline de natation, une discipline de vélo et une discipline de course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Le triathlon peut s'accomplir selon les formules suivantes:

- Individuelle en ligne ou contre la montre.
- Par équipe : En ligne ou en contre la montre. Les équipiers sont tenus de passer les points de contrôles (sortie de l'aire de transition et ligne d'arrivée) groupés.
- En relais : chaque équipiers court l'épreuve et passe le témoin à un autre équipier.

B. Le défi inter-entreprises

L'activité consiste à enchaîner, par équipe de trois, une épreuve nautique à bord d'une embarcation gonflable fournie par l'organisation avec l'inscription puis une épreuve de type bike and run avec un seul vélo pour trois personnes.

C. Natation en eau libre

Il s'agit de nager une distance définie par l'organisateur (1500m ou 5000m). Les compétitions ne sont ouvertes qu'aux personnes ayant au moins 14 ans étant précisé que l'âge considéré pour tous les compétiteurs sera celui au 31 décembre de l'année de la compétition.

Article 3 : INSCRIPTION

Attention : les inscriptions se font uniquement sur internet : pas d'inscription sur place

A. Réglementation générale

1. *Titulaires d'une licence FFTRI*

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence à jour et une carte d'identité lors du retrait des dossards. La présentation de la licence en format électronique est acceptée.

2. *Titulaires d'un PASS CLUB FFTRI*

Les titulaires d'un PASS CLUB FFTRI ne peuvent pas participer à des compétitions. Ils doivent dès lors présenter les documents prévus à l'article 3.A.4.

3. *Titulaires d'une licence autre que FFTRI*

- La licence F.F.N est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve natation
- La licence de la F.F.C. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve cycliste
- La licence de la F.F.A. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve course à pied
- La licence UNSS est valable accompagnée d'une autorisation du Chef d'établissement à participer à la compétition
- La licence F.F.Sport U est valable
- La licence FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise) donne accès aux épreuves « Jeunes » et Distance XS sans avoir à acquérir de Pass Journée mais celle-ci ne se substitue pas au certificat médical qui doit dès lors être fourni.

4. *Personnes non titulaires d'une licence sportive*

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an, un justificatif d'identité, et le formulaire de demande d'assurance journée accompagné du paiement.

Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Un "PASS COMPETITION" FFTRI est alors délivré au participant et précise les conditions d'assurance pour la journée, (responsabilité civile et atteinte corporelle individuelle)

5. Inscriptions club

Les clubs qui organisent les inscriptions pour leurs membres sur la course Distance S – contre la montre par équipe uniquement ont la possibilité de payer par chèque libellé à l'ordre de Bordeaux triathlon.

A cette fin, merci d'adresser votre demande sur presidentgbt@gmail.com.

Chèque à adresser au plus tard le 25 juin 2017 à :

Thierry FIRINO MARTELL

17, Cours Aristide Briand

33000 BORDEAUX

L'inscription ne sera validée qu'à réception du paiement.

B. Réglementation particulière à certaines épreuves

1. *Défi inter-entreprises*

Il s'agit d'une épreuve en équipe de trois personnes d'une même entreprise, d'une même association ou d'une même collectivité. Les trois membres de l'équipe doivent rester ensemble tout au long de l'épreuve que ce soit pendant l'épreuve nautique ou pendant l'épreuve de type bike and run.

Pendant l'épreuve de type bike and run, tous les membres de l'équipe doivent porter un casque homologué pour la route. Les membres de l'équipe doivent rester ensemble et il doit y avoir au moins un membre de l'équipe qui ne se trouve pas sur le vélo. Le temps de l'équipe est validé lorsque le troisième membre de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

2. *Distance S – individuel / Distance M - individuel*

Cette course se dispute **avec abri-aspiration autorisé**.

Dès lors, les prolongateurs ou ajouts sont permis, à condition que leur longueur ne s'étende pas au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépasse pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. Les prolongateurs doivent être pontés avec un dispositif rigide disponible dans le commerce (sans ajout ni adaptation personnelle), et ne doivent pas supporter de manettes de frein pointées vers l'avant.

Les « repose-coudes » sont autorisés.

Les deux roues d'un même vélo doivent être de diamètre identique et avoir au moins 16 rayons chacune.

Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant plus d'un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.

3. *Distance S – contre la montre par équipe*

Les équipes doivent être composées d'au moins de trois participants et de cinq participants maximum.

Les équipes mixtes doivent être composées de participants masculins et féminins.

Les équipes "vétérans" doivent être intégralement composées de participants entrant dans la catégorie vétérans pour entrer dans le classement de la catégorie.

Pour valider le temps, trois équipiers au moins doivent franchir la ligne d'arrivée. Le temps de l'équipe est pris sur le temps du troisième équipier franchissant la ligne d'arrivée. Pour les équipes mixtes, le temps de l'équipe doit comprendre au moins celui d'un triathlète et d'une triathlète. Les coureurs d'une même équipe devront porter les tenues de couleur identique

4. Epreuves de natation en eau libre

Les nageurs doivent suivre l'ensemble du parcours en respectant les bouées de changement de direction et les limites de parcours.

Un maillot (ou une combinaison) agréé, des lunettes de natation, un maximum de deux bonnets, un pince-nez et des bouchons pour oreilles peuvent être utilisés.

Le port de bijoux, montres, piercing est interdit pendant la course, pour éviter tout risque de blessures lors d'un contact avec un autre nageur.

Deux classements seront mis en œuvre en fonction des combinaisons ou autres équipements de flottabilité :

- un classement pour les nageurs avec combinaison
- un classement pour les nageurs sans combinaison

Un contrôle sera fait à l'entrée du sas de départ lors du marquage.

Si la température de l'eau venait à être supérieure à 24°C, les combinaisons de toutes sortes seront interdites et un classement unique sera mis en œuvre.

L'organisateur pourra stopper un nageur, en cours d'épreuve, s'il n'a pas fini son parcours dans les temps indiqués ci-dessous :

- 50 minutes pour le 1500 mètres
- 2h00 minutes pour le 5000 mètres.

C. Catégories 2017

Catégorie	Année de naissance
Mini poussins	2010 & 2011
Poussins	2008 & 2009
Pupille	2006 & 2007
Benjamin	2004 & 2005
Minime	2002 & 2003
Cadet	2000 & 2001
Junior	1998 & 1999
Sénior 1	1993 & 1997
Sénior 2	1988 à 1992
Sénior 3	1983 à 1987
Sénior 4	1978 à 1982
Vétéran 1	1973 à 1977
Vétéran 2	1968 à 1972

Vétérans 3	1963 à 1967
Vétérans 4	1958 à 1962
Vétérans 5	1953 à 1957
Vétérans 6	1948 à 1952
Vétérans 7	1943 à 1947
Vétérans 8	1938 à 1942
Vétérans 9	1933 à 1937
Vétérans 10	1928 à 1932
Vétérans 11	1923 à 1927
Vétérans 12	1918 à 1922
U23	1994 à 1999

*

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires diligentées par les instances de la FFTRI.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard.

Une fois que le paiement de l'inscription sera effectué, il ne pourra y avoir lieu à remboursement, sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur.

Article 4 : DEROULEMENT DES EPREUVES

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement.

Le concurrent doit connaître et suivre la réglementation générale de la Fédération française de triathlon, respecter le code de la route et les instructions des officiels.

Il est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Il doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toutes insultes proférées à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou d'autre concurrent ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive est passible d'un carton rouge.

Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques, qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours.

Le port du casque à coque rigide (normes CE) est obligatoire à la sortie de l'aire de transition.

La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C. La combinaison de natation est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°

Triathlon durable : L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. **Tout abandon de déchets hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit.**

Article 5 : SECURITE

Par sécurité, un minimum de véhicules doit intervenir sur la course. Tous les véhicules officiels doivent être pilotés de telle façon qu'ils ne constituent jamais une gêne ou un abri mobile pour le coureur. Ils portent une identification spécifique.

L'accès des véhicules aux zones de course est strictement limité aux véhicules autorisés dans la zone ou portion prévue à cet effet.

Article 6 : ASSURANCE

La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police d'assurance souscrite auprès du Cabinet GOMIES ET ASSOCIES Agents Généraux d Assurance mandataires de la société ALLIANZ garanti par un contrat n 45797647 la responsabilité Civile de la FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON.

Il est recommandé aux participants de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

De par sa participation à l'une quelconque des épreuves du Triathlon Sud-Ouest de Bordeaux, chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser, ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée, de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 8 : APPROBATION DU REGLEMENT

Le règlement définit les règles de fonctionnement et de sécurité du Triathlon de Bordeaux.

Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.